

Les propriétaires modestes aidés

« Habiter mieux », tel est le nom de l'opération mise en place à destination des propriétaires occupants à revenus modestes, visant à lutter contre la précarité énergétique.



Besoin de conseils et d'informations sur les aides à la réhabilitation ? Pensez CDHAT !



L'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) mise en place par la Communauté urbaine s'étoffe avec de nouveaux dispositifs. Parmi ceux-ci, le programme « Habiter mieux », dont les aides financières attribuées aux propriétaires occupants à revenus modestes sont dédiées aux travaux d'amélioration de performance énergétique.

Objectifs : un gain énergétique d'au moins 25% et une baisse de la facture de chauffage. Cette mesure fait suite au Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique dans le département de la Manche signé le 29 juin 2011 et entre pleinement dans le cadre de l'OPAH.

Attribuées sous certaines conditions, ces aides s'élèvent ainsi jusqu'à 20 à 35% de la part de l'Anah, 1 600 € de l'Etat, 750 € du Conseil Général et 500 € de la Cuc. Procivis Manche peut également intervenir, là encore sous certaines conditions, par une aide accordée sous forme de prêt à taux 0 d'un montant maximum de 10 000 € et d'une avance du montant de la subvention Anah et de l'Etat.

Perte d'autonomie

Autre dispositif : les aménagements d'adaptation et d'accessibilité de la résidence principale devenus nécessaires suite à une perte d'autonomie. Ces travaux « perte d'autonomie » peuvent être subventionnés à hauteur de 35 ou 50% par l'Anah, sous certaines conditions, ainsi que par des aides complémentaires de la part des caisses de retraite ou d'autres partenaires.

Rappelons que l'OPAH, mise en place pour la période 2009-2013 sur les cinq villes de la Cuc, offre la possibilité aux propriétaires de logements situés sur l'agglomération de bénéficier de subventions et

Une aide pour les propriétaires à revenus modestes

primes pour travaux et de services gratuits de professionnels chargés de les accompagner dans leur projet, via l'opérateur CDHAT.

Contact

CDHAT – 57 rue François Lavieille - 50100 Cherbourg-Octeville – Tél. 02 33 01 72 78
 agence.cherbourg@cdhat.fr
 www.cuc-cherbourg-opah.fr
 www.habitermieux.fr